

Questions orales

M. de Cotret: Nous avons adjugé le contrat à la firme qui semblait le mieux en mesure d'en donner pour leur argent aux contribuables canadiens. C'est sur cette base que le gouvernement adjuge tous ses contrats.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA NOMINATION DE M^{ME} MOREAU-LANDRY AU TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne les nominations au tribunal canadien des droits de la personne. Prenant la défense de ces nominations hier, le ministre de la Justice a déclaré qu'elles se fondaient sur des raisons de compétence.

J'ai examiné le *curriculum vitae* de M^{me} Moreau-Landry, que j'ai fait parvenir au ministre pour lui rafraîchir la mémoire. On n'y voit rien qui ait un rapport avec l'appartenance à un tribunal des droits de la personne. Est-ce que pour apprécier la compétence de M^{me} Moreau-Landry le ministre s'est fondé sur ce CV que son cabinet a publié, ou s'il a tenu compte d'autres renseignements et observations à son sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question du député fait ressortir que nos nouvelles règles d'action comportent des dispositions concernant l'examen des nominations. Le député est tout à fait en droit de demander que M^{me} Moreau-Landry compare devant le comité, où elle pourra répondre directement à ces questions. Le député n'a pas à s'en remettre à mes déclarations. Il pourra l'interroger lui-même, lui poser les questions qu'il voudra au sujet de sa compétence.

M. Kaplan: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre, pas à la candidate que nous interrogerons en temps opportun.

LES MOTIFS DE LA DÉCISION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le ministre s'est fondé sur ce *curriculum vitae* ou a-t-il pris sa décision en fonction d'autres renseignements et observations? Dans l'affirmative, en quoi consistent-ils?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne les nominations que j'ai la charge de proposer au Cabinet, je cherche à tenir compte de divers facteurs, en particulier notre désir de faire participer à cette démarche des personnes compétentes choisies parmi les femmes et les représentants des groupes minoritaires. Je pense en fait que sur 28 personnes qui ont été nommées 15 sont de cultures autres que française ou anglaise. Je pense qu'il importe d'avoir un échantillonnage représentatif des Canadiens sur une liste à partir de laquelle un président indépendant peut constituer ces tribunaux, suivant les circonstances.

LES PÉNITENCIERS

LA PRISON DE PORT-CARTIER—LES CONTRATS ACCORDÉS À DES CABINETS D'ARCHITECTES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Pourrait-il nous expliquer pourquoi le contrat relié aux services architecturaux à Port-Cartier n'a pas fait l'objet de soumissions publiques et il a été plutôt soumis à une liste choisie de fournisseurs? Les Canadiens pensaient qu'enfin, notre processus de sélection ne serait plus douteux et inepte?

M. le Président: A l'ordre. Le député a posé sa question et il se lance maintenant dans un débat.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ignore si le député était parmi nous vendredi dernier, lorsque j'ai expliqué en détail la procédure qui a été suivie. Des projets de construction font toujours l'objet de soumissions publiques. On procède différemment pour l'embauchage d'experts-conseils. On applique cette méthode avec l'accord du Conseil du Trésor et elle est au-dessus de tout reproche.

• (1430)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE TÉMOIGNE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Il s'agissait des anciennes lignes directrices libérales dont nous pensions nous être débarrassés.

Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Hier, le comité de direction du comité de la justice et du solliciteur général a adopté ma motion tendant à demander au premier ministre de témoigner devant le comité de la justice, afin de mettre les choses au point relativement au népotisme et à la corruption qui semblent entourer la construction d'une prison à Port-Cartier. Ma question est fort simple. Le solliciteur général pourrait-il nous garantir que le premier ministre témoignera bel et bien devant le comité de la justice et du solliciteur général, comme le comité de direction le lui a demandé, afin de nous révéler tous les dessous de cet affaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à la question. Je serai plus qu'heureux de témoigner devant n'importe lequel des comités de la Chambre et de donner tous les détails.

M. Blackburn (Brant): Nous ne voulons pas de vous. Vous n'êtes pas invité.

M. Robinson: Le premier ministre, Bob, pas vous.

M. de Cotret: Voulez-vous ces renseignements?

M. Robinson: Nous voulons le premier ministre.

M. de Cotret: Souhaitez-vous que les Canadiens sachent...

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Laurier.